

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 9 AVRIL 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 9 avril à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'exposition, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

**PRESENTS :** Robert PINFORT, COZMA Marius, DUROCH Quentin, GOUYARD Frédéric, IGIER Patricia, MARTIN-DOUYAT Thierry, MORVAN Yanick, RAY Guillaume, REGNIER Daniel, TURY Jean-François

M. Lionel RIBOT a donné pouvoir à M. REGNIER

M. Quentin DUROCH est élu secrétaire de séance, assisté par Mme Chantal GUERET, Secrétaire de Mairie.

**PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2021, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

**POINT N° 1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2021**

Monsieur le Maire expose : A compter de 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes. Pour compenser cette suppression, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département est reversé aux communes. En ce qui concerne la commune de SAINT-GERMAIN DE SALLES, le taux départemental 2020 est de 22.87 %. Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les taux d'imposition pour 2021 **ainsi qu'il suit :**

	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2020 :</b>
Taxe foncière (bâti) :	30.34 % (7.47 % + 22.87 %)	7.47 %
Taxe foncière (non bâti) :	19,44 %	19.44 %

**POINT N° 2 : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

Le Conseil Municipal vote les subventions communales 2021 ainsi qu'elles figurent sur l'état ci-dessous. Elles seront inscrites au budget primitif de l'année 2021 à l'article 6574 pour un montant de **5 000 euros**.

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
Société de chasse	275.00 €
Amicale Loisirs et détente	275.00 €
Amicale Laïque Jenzat/St Germain de Salles	275.00 €
Centre Culturel et Sportif	275.00 €
Cavaliers du Ga	275.00 €
Football Club de St Germain de Salles	275.00 €
Les Amis de la Pétanque	275.00 €
Centre Social « La Magic »	400.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Etroussat	100.00 €
Société Musicale de Jenzat	800.00 €
Allier à livre ouvert	59.64 €
Association des Maires de l'Allier	186.80 €
Association des Maires Ruraux	230.00 €
ACVG Bleuets de France	60.00 €
Souvenir Français	100.00 €
AFM Telethon	100.00 €
Subvention exceptionnelle	1038.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 euros</b>

**POINT N° 3: AMENAGEMENT DU BOURG DE SALLES : FINANCEMENT DE L'ETUDE**

Il est nécessaire de contracter un prêt pour financer l'étude pour l'aménagement du bourg de Salles. 2 banques ont été sollicitées pour un emprunt de 58 000 euros sur 15 ou 20 ans :

**CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :**

Taux : 0.60 %  
 Nombre d'échéances : 15  
 Frais : 58 euros  
 Montant par échéance : 4 054.86 euros  
 1<sup>ère</sup> échéance : 05/04/2022

Taux : 0.77 %  
 Nombre d'échéances : 20  
 Frais : 58.00 euros  
 Montant par échéance : 3 140.16 euros  
 1<sup>ère</sup> échéance : 05/04/2022

**BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES :**

Taux : 0.97 %

Nombre d'échéances : 15

Commission d'engagement : 100 euros

Montant par échéance : 4 173.48 euros

Taux : 1.13 %

Nombre d'échéances : 20

Commission d'engagement : 100 euros

Montant par échéance : 3 256.32 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre France pour un prêt d'un montant de 58 000 euros sur 15 ans au taux de 0.60 %.**

**POINT N° 4 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Comme chaque année, le Crédit Agricole Centre France a été contacté pour une ouverture de ligne de trésorerie. Le montant de cette ligne de trésorerie proposé est de 65 000 euros, montant qui représente 2 mois de recettes de fonctionnement. Monsieur le Maire précise que depuis quelques années, il n'y a pas eu besoin de cette ligne de trésorerie Malgré cela, il pense qu'il vaut mieux avoir une ligne de trésorerie en cas de « coups durs ». La proposition est la suivante :

- Montant : 65 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : EURIBOR 3 mois
- Marge : + 0.850 % (= 2020)
- Soit un taux de 0.85 % marge comprise (Euribor 3 mois: - 0.312 %) (=2020)
- Intérêts calculés mensuellement sur les sommes effectivement utilisées et perçus à la fin de chaque trimestre civil
- Pas de frais de dossier, pas de commission de non utilisation,
- Commission d'engagement : 0.20 % soit 130 euros (=2020)

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, **donne un avis favorable et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.**

**POINT N° 5 : EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2021 du lotissement Les Rabanelles qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 138 925.01 euros
- Section d'investissement : 294 657.35 euros

A l'unanimité vote les propositions nouvelles du budget primitif 2021 « **Assainissement** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 66 769.81 euros
- Section d'investissement : 41 875.82 euros

A l'unanimité vote les propositions nouvelles du budget primitif 2021 « **Commune** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 486 294.02 euros
- Section d'investissement : 191 815.14 euros

**POINT N° 6 : AMENAGEMENT DU BOURG DE SALLES : PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de l'aménagement du bourg de Salles élaboré par l'ATDA.

Il présente ensuite la proposition du SDE 03 concernant les travaux de mise en place du réseau d'éclairage public pour un montant de 69 500 euros. La part communale est de 45 175 euros qui peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans. Pour ce qui est des travaux de dissimulation du réseau électrique basse tension et du réseau téléphonique (dépose réseaux aériens pour installation réseau souterrain et reprise de 52 branchements aériens) l'estimation est de 260 000 euros pour une part communale de 78 000 euros, avec un étalement sur 5, 10 ou 15 ans. Ces dépenses doivent être imputées en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, **approuve l'estimation des travaux du SDE 03, demande à ce que les études soient engagées, qu'un plan définitif soit établi et autorise Monsieur le Maire à signer ces estimations.**

## ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les ERP de catégorie 4 ont l'obligation de posséder un défibrillateur automatisé externe (décret N° 2018-1186 du 19.12.2018). La salle d'expositions est donc concernée par ces dispositions. Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal dit que des devis vont être demandés pour un défibrillateur automatique qui sera installé à l'extérieur de la salle, mandate Monsieur le Maire pour retenir le fournisseur le mieux disant, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de GROUPAMA, dit que les crédits seront prévus au BP 2021 en section d'investissement, article 2188.

## QUESTIONS DIVERSES

- Versement de 473.85 euros de l'Etat au titre du concours exceptionnel pour l'achat de masques.
- Courrier du président de l'association Les Amis de la Pétanque dans lequel il demande à ce que le terrain de pétanque, situé à la Chaume Billard, soit mieux éclairé. Il souhaiterait également qu'un chauffe-eau soit installé dans la buvette. Enfin, il signale que les portes des toilettes sont défectueuses : **Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de demander des devis pour une amélioration de l'éclairage et l'installation d'un chauffe-eau électrique.**
- Le devis de CAILLE MOTOCULTURE a été signé pour l'achat d'une tondeuse STIGA pour un montant de 1 199 euros TTC. Cette dépense est inscrite au BP 2021 en section d'investissement à l'article 21578.
- Le contrat de travail de Julien REGNIER se termine le 26 avril prochain. Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat de 6 mois. **Le conseil municipal est d'accord avec cette décision.**
- Problème d'égouts à Salles : **La caméra sera passée dans les canalisations à l'occasion des travaux d'aménagement du bourg de Salles.**
- Les agents techniques vont récupérer gracieusement de l'écorce de châtaignier, idéal pour aménager nos espaces verts, au Tavaillon de l'Allier, chantier d'insertion situé à BELLENAVES.
- Un devis sera demandé pour l'élagage des arbres à la Chaume Billard.
- M. Morin est revenu vers la mairie pour la vente du bois de sapins qui se trouve derrière la Mairie. Un bornage devra être réalisé avant qu'une offre soit éventuellement faite.
- Afin d'avoir une vision précise des zones réellement humides, des inventaires de terrain vont être conduits sur notre commune par l'Etablissement public Loire, structure porteuse du SAGE Sioule. Sa mission consiste à délimiter et caractériser les zones humides. Cet inventaire est participatif. C'est pourquoi un groupe de travail communal a été constitué. Une réunion de ce groupe de travail sera organisée par le SAGE vendredi 30 avril à 14 h 00 à la salle d'expositions.
- Vaccination : Des listes des personnes pouvant se faire vacciner ont été réalisées à la demande de la Communauté de Communes. Une grande partie des personnes de plus de 75 ans sont vaccinées. Les 70-75 ans sont également en grande majorité vaccinés. À partir de la semaine prochaine, la vaccination des 65-70 ans et ensuite des 60-65 ans sera lancée. Les listes des autres tranches seront réalisées afin de gagner du temps à l'ouverture de chaque tranche.

Fin de séance : 22h00

Le maire, Robert PINFORT	
Le secrétaire de séance, Quentin DUROCH	